



Les Cascades du Hérisson



Au cœur de la région des Lacs, se trouve une magnifique succession de plusieurs cascades. Formées progressivement depuis plusieurs milliers d'années, grâce aux différentes glaciations et à l'érosion, les Cascades du Hérisson sont de nos jours un site naturel exceptionnel.

Mariage de deux ruisseaux prenant leur source dans les lacs d'Illay et de Bonlieu, le torrent du Hérisson dévale près de 300 m de dénivelé, se jette successivement dans le lac du Val et lac de Chambly et termine sa course dans la rivière d'Ain. Cet ensemble naturel remarquable propose un environnement unique et un dépaysement assuré.

Un site naturel classé



D'autres que les hommes ont trouvé un intérêt dans l'existence de ce torrent... en effet, bon nombre d'espèces ont élu domicile sur le site des Cascades du Hérisson.

En aval, se trouvent 45 ha de marais où pullulent les insectes dont certains sont protégés, comme une petite « libellule », l'Agriion de Mercure et le Cuivré des marais, papillon au dessus des ailes

d'un orange éclatant.

Le long des Cascades, il est entre autres possible d'observer un oiseau très présent mais très discret : le Cincle plongeur. C'est un petit oiseau qui se nourrit essentiellement d'invertébrés aquatiques qu'il recherche en marchant sous l'eau.

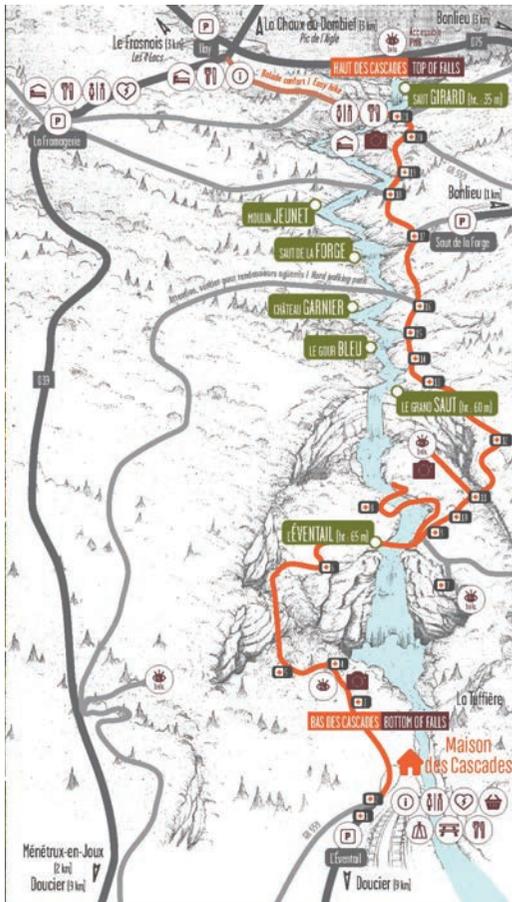


En continuant en direction de la Cascade du Grand Saut, de magnifiques falaises sont le lieu de vie de l'animal le plus rapide du monde : avec 350 km/h en piqué, le Faucon pèlerin trouve là un terrain de jeu idéal. Bon nombre de chamois apprécient également cet environnement rocheux à l'aplomb de la deuxième plus grande cascade du site. Cela leur permet de se mettre en sécurité du Lynx boréal qui peut rôder dans les parages.

Afin de conserver et préserver cet espace naturel, les Cascades du Hérisson sont devenues en 2002 un site naturel classé au titre de la « protection des paysages ». Le site est par conséquent accessible uniquement aux piétons qui peuvent parcourir un sentier pédestre qui longe les différentes cascades.



Le sentier pédestre



D'une longueur de 3,7 km, le sentier des Cascades permet de découvrir l'intégralité du site des Cascades du Hérisson. En longeant le torrent, il est possible de réaliser un aller-retour permettant aux plus courageux de faire une randonnée intégrale d'environ 3h.

Terre d'Emeraude Communauté, gestionnaire du site, a mis en place divers aménagements pour faciliter l'accès au site et propose de nombreux services pour que les visiteurs découvrent le site dans les meilleures conditions. Ne manquez pas les visites guidées organisées en juillet-août pour devenir incollables sur les Cascades du Hérisson.

Pour le respect de ce site classé, certaines règles doivent être appliquées :

- les chiens doivent être tenus en laisse ;
- il est interdit de camper et de faire des feux ;

- il est interdit de se baigner ;
- les véhicules à moteur sont interdits.

Envie de découvrir les cascades ?

Téléchargez le dépliant-guide sur :

www.regiondeslacs.fr

Consultez le site de la Maison des Cascades pour connaître les tarifs et les activités proposées.

Pour s'y rendre

Pour accéder au sentier, il est nécessaire de passer par la commune de Doucier et d'emprunter la route départementale 326. Celle-ci suit toute la vallée du Hérisson et longe le lac de Chambly et le lac du Val, deux lacs naturels d'origine glaciaire.

Accès au sentier

Sentier fléché et en accès libre toute l'année.

Distance

3,7 km (avec 250 m de dénivelé), l'aller-retour est possible en 3h.

Équipements recommandés

Chaussures de marche, gourde d'eau. Certains secteurs peuvent être glissants et escarpés.

Période la plus favorable pour le visiter

Printemps, automne et hiver.



Contact

Terre d'Emeraude Communauté

La Maison des Cascades
Lieu-dit Val dessus
39130 Ménétrux-en-Joux
03 84 25 27 36

Maisondescascades@cc-pays-des-lacs.fr
www.regiondeslacs.fr